

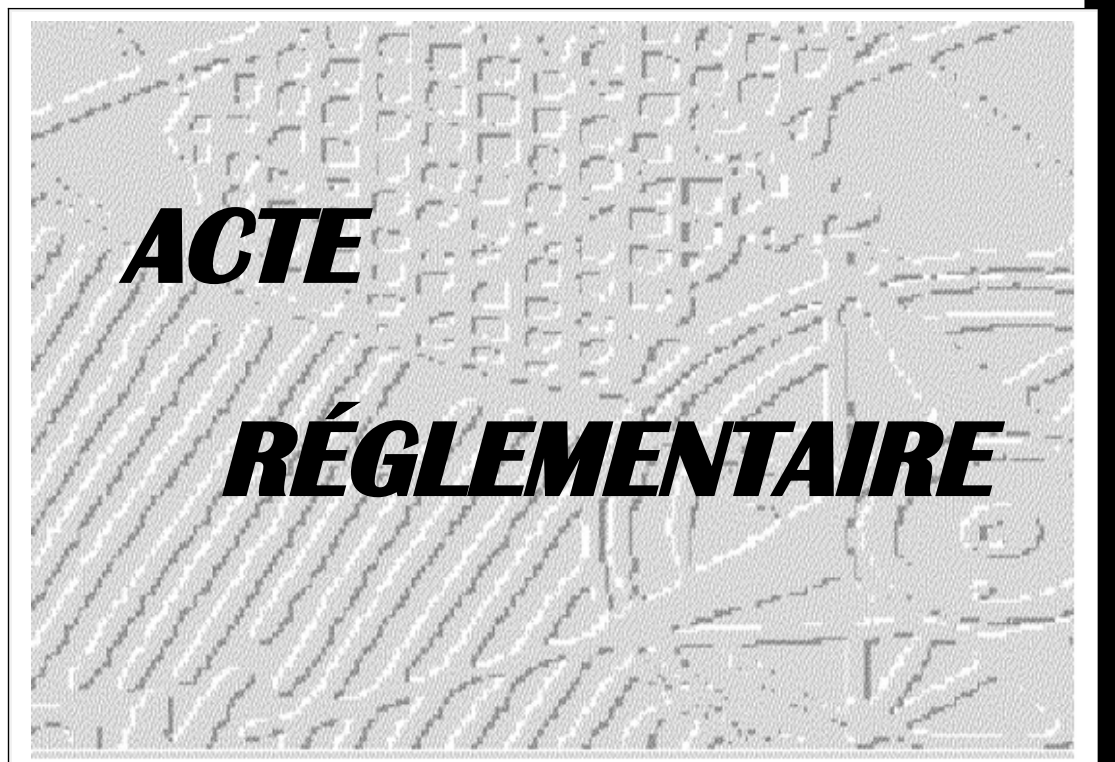


REGION REUNION
www.regionreunion.com



**J
U
I
N**

**2
0
2
5**



Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 04 juin 2025

www.regionreunion.com

Sommaire

1 – ARRÊTÉ DAJCP N° 25003090.....
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME RÉGINE CHANE-HONG, CONSEILLÈRE
RÉGIONALE

ARRETE DAJCP N° 25003090

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A

**MME RÉGINE CHANE-HONG
CONSEILLÈRE RÉGIONALE**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière DAP2021_0008 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n°2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière n°2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétence du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant** que Madame la Présidente du Conseil Régional sera absente lors de la signature de la convention constitutive du GIP MAFATE.

ARRETE :

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, et en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Madame Régine CHANE-HONG, conseillère régionale, pour et exclusivement :

- signer la convention constitutive du GIP MAFATE.

Article 2 : La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Fait à Sainte-Clotilde, le 04 JUIN 2025
La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :
Signature de :
Madame Régine CHANE-HONG
Conseillère Régionale



Huguette BELLO